

DEC181598INP

Décision portant cessation de fonctions de Mme Françoise Hippert et nomination de M. Charles Simon directeur adjoint de l'unité propre de recherche UPR3228 – LNCMI intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement des unités propres de recherche;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique.

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Françoise Hippert, directrice adjointe de l'unité propre de recherche susvisée, admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 30 juin 2018.

II. A compter du 1^{er} juillet 2018, M. Charles Simon, directeur de recherche de première classe au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité propre de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UPR3228.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 juin 2018

Le Président-directeur général
Antoine Petit